

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération 2026_05_28

Objet: Désignation des représentants au Groupement d'intérêt public (GIP) Loire Estuaire

Le vingt mai deux mille vingt-six, à quatorze heures à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA à Nantes, dûment convoqué par courrier en date du treize mai deux mille vingt-six, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents: 16 (pour 24 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); M. Éric PROVOST (3 voix); M. Jean-Yves HENRY (2 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Raymond CHARBONNIER (1 voix); M. Hervé CREMET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Mickaël DERANGEON (1 voix); M. Alain GIRARD (1 voix); M. Jean-Marc JOUNIER (1 voix); M. Stéphane MENAGER (1 voix); M. André LANCIEN (1 voix); M. Michel PAGEAU (1 voix); Matthieu ROBERT (1 voix); M. Olivier ROUSSEZ (1 voix)

Absents représentés : 6 (pour 14 voix)

M. Fabien GRACIA (4 voix) donne pouvoir à M. GUITTON ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Jean-Pierre BELLEIL (3 voix) donne pouvoir à M. HENRY ; M. Nicolas CRIAUD (2 voix) donne pouvoir à M. PROVOST ; M. Laurent HAY (1 voix) donne pouvoir à M. PAGEAU ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL.

Assistaient également:

Xavier LEPREVOST (Délégué suppléant d'Erdre et Gesvres); Mme Pierrette ORAIN (Déléguée suppléante d'Estuaire et Sillon); M. Bernard LAMBERT (Délégué suppléant de Sèvre et Loire); MM Denis THIBAUD et Bernard MAILLARD (Délégué titulaire au collège Goulaine Divatte et délégué suppléant de CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo).

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif).

Secrétaire de séance: Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Nombre de présents ou représentés: 22

Quorum : 12

Nombre de voix exprimées: 38

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat Loire Aval ;

Vu la convention constitutive du GIP Loire Estuaire ;

Vu l'absence d'opposition de procéder à la désignation par main levée ;

Vu la candidature unique de M. Jean-Sebastien GUITTON pour être désigné administrateur titulaire ;

Vu la candidature unique de M. Claude CAUDAL pour être désigné administrateur suppléant ;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant :

Par arrêté préfectoral du 10 avril 2026, le SYLOA est devenu membre du GIP Loire Estuaire.

L'article 14-1 de la convention constitutive du GIP Loire Estuaire prévoit que chaque membre est représenté par un administrateur titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (collège commun)

- **Désigne pour le représenter au sein du GIP Loire Estuaire, M. Jean-Sebastien GUITTON en qualité d'administrateur titulaire et M. Claude CAUDAL, administrateur suppléant.**



Fait à Vertou, le 20 mai 2026
Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

